

**Présentation au Comité
sénatorial permanent des
affaires sociales, des sciences
et de la technologie**

Le 26 avril 2018

À propos

- Employeurs – nationaux et internationaux
- Travail où la sécurité est primordiale
- Exemples : contrôleurs de la circulation aérienne, chauffeurs d'autobus, conducteurs de grue, conducteurs d'équipement lourd, entrepreneurs en services pétroliers et gaziers, exploitants de pétrole et de gaz, pilotes, exploitants de pipelines, chefs de train et mécaniciens de locomotives, camionneurs, etc.



Objectifs

1. Assurer la sécurité au travail.
2. Protéger la sécurité publique.



Document de travail du Groupe de travail

Une seule mention de la consommation de marijuana en milieu de travail (p. 23-24) :

« De plus, il faudra examiner la question de la consommation de marijuana en milieu de travail. Par exemple, une politique de tolérance zéro pourrait être appliquée dans le cas des personnes qui font fonctionner de la machinerie lourde ou des moyens de transport. »

- Remarque : Il incombe aux employeurs de gérer ce risque (alors qu'il devrait s'agir d'une responsabilité partagée et qu'il n'y a pas actuellement de cadre réglementaire visant à empêcher les employés occupant des fonctions liées à la sécurité de se rendre au travail en cas de facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues).



Rapport final du Groupe de travail

- Sous la rubrique « Sécurité au travail » (p. 35) :

« La consommation de drogues et d'alcool ou les facultés affaiblies par ceux-ci au travail peuvent présenter un danger pour tout le monde dans le milieu de travail, y compris la personne dont les facultés sont affaiblies. Cela est particulièrement vrai dans les industries « critiques pour la sécurité », comme le transport, les soins de santé et l'application de la loi, où les symptômes liés à l'affaiblissement des facultés – mobilité, coordination, perception ou sensibilisation réduites – peuvent

- Recommandations du rapport sur la sécurité au travail :
 - *« Faciliter et surveiller les activités continues de recherche sur le cannabis et l'affaiblissement des facultés, en tenant compte des incidences sur les politiques de santé et de sécurité au travail. »*
 - *« Travailler avec les organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux existants pour mieux comprendre les problèmes potentiels de santé et de sécurité au travail liés à l'affaiblissement des facultés par le cannabis. »*
 - *« Collaborer avec les provinces, les territoires, les employeurs et les représentants syndicaux pour faciliter l'élaboration de politiques sur les facultés affaiblies au travail. »*

L'expérience du Colorado : augmentation possible de l'utilisation

- Historique
 - De 2006 à 2008 : début de l'époque de consommation de la marijuana à des fins médicales.
 - De 2009 à aujourd'hui : époque de commercialisation élargie



- Statistiques du Colorado sur la consommation de marijuana au cours des 30 derniers jours* :

	Classement national (2005-2006)	Classement national (2014-2015)
Jeunes (de 12 à	14	1
Âge universitaire	8	2
Adultes (de 26 ans	8	1

* Données tirées de : *The Legalization of Marijuana in Colorado: The Impact* (volume 5, octobre 2017)

L'expérience du Colorado : incidences sur la sécurité

- Statistiques sur les accidents de la route et les hospitalisations liés à la marijuana* :

Décès de la route liés à la marijuana : 2013 (55) c. 2016 (125)	+125 %
Visites à l'urgence liées à la marijuana : 2011-2012 c. 2013-2015	+35 %
Hospitalisations liées à la marijuana : 2009-2012 c. 2013-2015	+72 %

- La consommation de marijuana chez les adultes au cours du dernier mois a **augmenté de 71 %** en moyenne sur trois ans (2013-2015) depuis que le Colorado a légalisé la marijuana à des fins récréatives, comparativement à la moyenne sur trois ans avant la légalisation (2010-2012).



* Données tirées de : The Legalization of Marijuana in Colorado: *The Impact* (volume 5, octobre 2017) Rocky Mountain High Intensity Drug Trafficking Area

Résultats des tests de dépistage de drogues dans la population active aux États-Unis effectués par Quest Diagnostics en 2017

- Les résultats positifs du dépistage salivaire ont augmenté de 75 % au cours des trois dernières années dans la population active générale des États-Unis (passant de 5,1 % en 2013 à 8,9 % en 2016).
- La consommation de marijuana chez les travailleurs dans des domaines où la sécurité est primordiale a augmenté de 5 %, soit la plus forte augmentation annuelle en cinq ans.
- Les résultats positifs des tests de dépistage urinaire de cocaïne ont augmenté pour la quatrième année consécutive dans la population active générale des États-Unis et pour la deuxième année de suite chez les fonctionnaires fédéraux qui occupent des postes cruciaux sur le plan de la sécurité.
- Les résultats positifs des tests de dépistage pour les méthamphétamines ont augmenté de 64 % depuis 2012 dans la population active générale aux États-Unis.



Le dépistage d'alcool et de drogues – l'exemple des États-Unis

- Les États-Unis imposent depuis plus de 20 ans des tests de dépistage d'alcool et de drogues dans le secteur des transports sous réglementation fédérale.
- L'industrie canadienne des transports (conducteurs de véhicules motorisés commerciaux [camions et autobus], chemins de fer) qui exerce des activités transfrontalières est tenue de se conformer à la réglementation des États-Unis, y compris le dépistage obligatoire de l'alcool et des drogues (notamment dans les situations suivantes : préemploi, pour un motif raisonnable, à la suite d'un incident, dépistage aléatoire et retour au travail).
- Le Canada devrait emboîter le pas aux États-Unis sur cette question afin de maximiser les avantages en matière de sécurité.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Un exemple canadien

- La Commission canadienne de sûreté nucléaire vient d'adopter (le 9 novembre 2017) le règlement sur l'aptitude au travail, qui prévoit **le dépistage de l'alcool et des drogues, y compris le dépistage aléatoire.**
- C'est un précédent au Canada
 - qui fournit un cadre **de prévention** pour assurer la sécurité au travail;
 - qui bénéficie à la population, aux employés et à l'employeur.
- De plus, le rapport du Bureau de la sécurité des transports sur l'écrasement de l'aéronef de la compagnie Carson Air (publié le 2 novembre 2017) appuie fermement le recours aux tests de dépistage de l'alcool et des drogues, dont les tests aléatoires, dans l'industrie aéronautique.

Demands

- Nous recommandons que le projet de loi C-45 soit modifié de façon à inclure un cadre réglementaire de dépistage de l'alcool et des drogues afin de surveiller et de tenir compte de l'aptitude au travail des employés dans les secteurs cruciaux sur le plan de la sécurité (notamment dans les situations suivantes : préemploi, pour un motif raisonnable, à la suite d'un incident, dépistage aléatoire et retour au travail).



Annexe : Membres de la Coalition des employeurs

- Association canadienne des producteurs pétroliers
- Association canadienne de la construction
- Association canadienne des carburants
- Alliance canadienne du camionnage
- Association canadienne du transport urbain
- Employeurs des transports et communications de régie fédérale (ETCOF)
- Motor Coach Canada / Ontario Motor Coach Association
- Petroleum Services Association of Canada
- Association des chemins de fer du Canada
- Commission de transport de Toronto
- Metrolinx
- Association des produits forestiers du Canada